



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 60

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation d'une pétition :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (L. Kalyniuk, L. Douglas, C. Jackson et autres)

Lecture et dépôt d'une pétition :

M. SCHULER — L'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de l'Éducation de revenir sur sa décision de séparer en deux la division scolaire de Transcona-Springfield et de permettre qu'elle demeure inchangée ou d'envisager immédiatement de convoquer une réunion de la Commission des renvois afin de trancher la question. (D. Harik, A. Tougas, A. Tougas et autres)

M. SANTOS, *président du Comité permanent des privilèges et élections*, présente son deuxième rapport :

Réunions :

Le Comité s'est réuni :

- le lundi 24 juillet 2000, à 10 heures, dans la salle 254 du palais législatif;
- le mardi 30 janvier 2001, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif;
- le jeudi 4 juillet 2002, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- le rapport réglementaire sur l'élection provinciale d'avril 1995;
- le rapport annuel de 1995 concernant la *Loi sur le financement des campagnes électorales*;
- le rapport annuel de 1996 concernant la *Loi sur le financement des campagnes électorales*;
- le rapport annuel de 1997 concernant la *Loi sur le financement des campagnes électorales*;
- le rapport réglementaire sur les élections partielles de septembre 1997 tenues dans la circonscription de Portage-la-Prairie;
- le rapport réglementaire sur les élections partielles d'avril 1998 tenues dans la circonscription de Charleswood;
- le rapport annuel de 1998 du directeur général des élections;

- le rapport annuel de 1999 du directeur général des élections, qui couvre également l'élection provinciale de septembre 1999;
- le rapport annuel de 2000 du directeur général des élections, qui couvre également la tenue d'élections partielles dans les circonscriptions électorales de Kirkfield Park et de Tuxedo en novembre 2000.

Composition du Comité :

Substitutions effectuées avant la réunion du jeudi 4 juillet 2002 :

- M. MURRAY remplace M. FAURSCHOU;
- M. LAURENDEAU remplace M^{me} SMITH (Fort Garry);
- M. le *premier ministre* DOER remplace M. le *ministre* SELINGER;
- M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest) remplace M. le *ministre* MACKINTOSH;
- M. TWEED remplace M. LAURENDEAU.

Personne étant intervenue :

M. Richard D. BALASKO, *directeur général des élections*.

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans amendement :

- le rapport réglementaire sur l'élection provinciale d'avril 1995;
- le rapport annuel de 1995 concernant la *Loi sur le financement des campagnes électorales*;
- le rapport annuel de 1996 concernant la *Loi sur le financement des campagnes électorales*;
- le rapport annuel de 1997 concernant la *Loi sur le financement des campagnes électorales*;
- le rapport réglementaire sur les élections partielles de septembre 1997 tenues dans la circonscription de Portage-la-Prairie;
- le rapport réglementaire sur les élections partielles d'avril 1998 tenues dans la circonscription de Charleswood;
- le rapport annuel de 1998 du directeur général des élections;
- le rapport annuel de 1999 du directeur général des élections, qui couvre également l'élection provinciale de septembre 1999;
- le rapport annuel de 2000 du directeur général des élections, qui couvre également la tenue d'élections partielles dans les circonscriptions électorales de Kirkfield Park et de Tuxedo en novembre 2000.

Sur la motion de M. SANTOS, le rapport du Comité est déposé.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* SELINGER de présenter le projet de loi 45 — *Loi d'exécution du budget de 2002 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2002* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

(Recommandé par l'administrateur)

M. le *ministre* SELINGER dépose le message de l'administrateur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 45.

(Document parlementaire n° 179)

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M^{me} ASPER, M. PENNER (Emerson), M^{me} ALLAN ainsi que MM. FAURSCHOU et MARTINDALE font des déclarations de député.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen de la version amendée du projet de loi 14 — *Loi sur la modernisation des écoles publiques (modification de la Loi sur les écoles publiques)/The Public Schools Modernization Act (Public Schools Act Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent des modifications législatives.

M. GERRARD propose que le projet de loi 14 soit amendé par substitution, à l'alinéa 178(1)b énoncé à l'article 17, de ce qui suit :

b) présenté leurs prévisions budgétaires, lesquelles revêtent la forme et contiennent les renseignements qu'exige le paragraphe (2), au cours d'une réunion publique qu'elles tiennent et d'avoir entendu, le cas échéant, les observations des personnes présentes.

Il s'élève un débat.

MM. GERRARD et SCHULER interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

CUMMINGS
DACQUAY
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
ENNS
FAURSCHOU
GERRARD
GILLESHAMMER
HAWRANIK
HELWER
LAURENDEAU
LOEWEN

MAGUIRE
MITCHELSON
MURRAY
PENNER (Emerson)
PENNER (Steinbach)
PITURA
REIMER
ROCAN
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
STEFANSON
TWEED 25

CONTRE

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
ASPER
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
FRIESEN
JENNISSSEN
KORZENIOWSKI
LEMIEUX
MACKINTOSH
MALOWAY

MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 28

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD, au nom de M. le *ministre* CALDWELL, propose que le projet de loi 14 soit amendé par adjonction, après l'article 24, de ce qui suit :

Continuité en matière d'éducation

24.1(1) Malgré la formation de la Division scolaire River East Transcona :

- a) les enfants qui étaient ou auraient été des élèves résidents de l'ancienne division appelée Division scolaire de Transcona-Springfield n° 12 continuent, jusqu'au 30 juin 2005, à bénéficier du droit qu'ils avaient le 30 juin 2002 de fréquenter les écoles de leur division;
- b) après le 30 juin 2005, les élèves résidents de la Division scolaire Sunrise qui étaient inscrits à une école de la Division scolaire River East Transcona en vertu de l'alinéa a) seront réputés être inscrits à cette école en vertu de la politique sur le choix d'une école et cette politique s'applique à leur égard.

Définitions

24.1(2) Pour l'application du paragraphe (1) :

*** Division scolaire de Transcona-Springfield n° 12 +** s'entend de la Division scolaire de Transcona-Springfield n° 12 créée en vertu du **School Divisions and Districts Establishment Regulation**, Manitoba Regulation 109/93. ("Transcona-Springfield School Division No. 12")

*** Division scolaire River East Transcona +** s'entend de la Division scolaire River East Transcona créée en vertu du **Règlement de 2002 sur l'amalgamation des divisions et des districts scolaires, R.M. 61/02**. ("The River East Transcona School Division")

*** Division scolaire Sunrise +** s'entend de la Division scolaire Sunrise créée en vertu du **Règlement de 2002 sur l'amalgamation des divisions et des districts scolaires, R.M. 61/02**. ("The Sunrise School Division")

*** politique sur le choix d'une école** + s'entend de la politique sur le choix d'une école établie en vertu des articles 58.3 et 58.4. ("schools of choice")

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD ainsi que MM. SCHULER, TWEED, DERKACH et GERRARD interviennent. M^{me} MITCHELSON exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} MITCHELSON présente la proposition suivante :

Proposition n^o 21 : Santé des femmes

Attendu :

qu'une femme sur neuf sera atteinte du cancer du sein avant l'âge de 85 ans, que le cancer du sein est la principale cause de décès par cancer chez les femmes âgées de 40 à 55 ans et que, bien qu'il n'existe aucun moyen de le prévenir, les chercheurs examinent la corrélation qui existe entre le régime alimentaire faible en gras et à haute teneur en fibres alimentaires et la prévention de ce cancer;

que les statistiques démontrent qu'une femme sur neuf âgées de plus de 45 ans et qu'une femme sur trois âgées de plus de 65 ans seront atteintes d'une forme de maladie du coeur, que les maladies cardio-vasculaires constituent de ce fait la principale cause de décès chez les Canadiennes et que les femmes ont par conséquent besoin d'être renseignées davantage sur les symptômes des maladies du coeur parce qu'elles n'ont pas tendance à dire à leur médecin qu'elles sont victimes de tels symptômes;

que, malgré le fait qu'une femme sur quatre âgées de plus de 50 ans sera victime d'ostéoporose, le traitement et, dans la plupart des cas, la prévention de cette maladie est possible grâce à une alimentation appropriée, à la pratique régulière d'activités physiques et à des habitudes de vie saines;

que, selon l'Association des psychiatres du Canada, une femme sur quatre sera victime de dépression au cours de sa vie, et que cette maladie guérissable se classe parmi les quatre principales causes d'invalidité à travers le monde, dépassant les accidents comme cause d'absence au travail;

que le National Institute of Mental Health des États-Unis estime qu'environ 5 % des adolescentes et des femmes adultes vont souffrir de troubles d'alimentation et que ces troubles sont guérissables s'ils sont détectés à un stade précoce, si les patientes sont soignées par des thérapeutes qualifiés et si le traitement des patientes s'accompagne du soutien de la famille, des amis et de groupes d'entraide;

que le travail des sage-femmes, qui consiste notamment à donner une formation ainsi que du soutien qui soient adaptés aux besoins des femmes requérant davantage de soins avant, pendant et après la naissance de leur enfant, vient élargir les possibilités en matière de soins pour les femmes et les familles;

qu'au cours des deux dernières décennies, divers programmes provinciaux ont été mis en oeuvre pour promouvoir l'hygiène familiale et la prévention des maladies, y compris des projets visant à réduire le syndrome d'alcoolisme foetal et les effets de l'alcoolisme foetal, à améliorer la nutrition prénatale et des bébés et à souligner l'importance du développement sain des enfants en bas âge, et que ces programmes ont permis aux femmes ayant des enfants d'obtenir de l'information et de disposer de ressources,

Lundi 8 juillet 2002

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à faire valoir l'importance pour les femmes de bien se renseigner sur les différentes maladies auxquelles elles sont les plus vulnérables;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à poursuivre ses efforts pour promouvoir et améliorer les programmes provinciaux destinés aux parents et aux enfants qui concernent la santé et le développement..

Il s'élève un débat.

M^{me} MITCHELSON, M. le *ministre* CHOMIAK, M^{me} la *ministre* MCGIFFORD et M^{me} ASPER interviennent. M^{me} KORZENIOWSKI exerce son droit de parole jusqu'à 18 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickers